

Bordeaux, le 11 octobre 2022

**Examens et concours
DEC 6**

Affaire suivie par :
Catherine CHOUVALOV
05 57 57 87 83
ce.dec-eps@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des
établissements du second degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissement

Objet : Organisation des épreuves d'EPS aux examens – session 2023

PJ : Calendrier des épreuves (CCF et PONCTUEL)

Fiches techniques EPSNet (pour CFA sans ARENA et pour les autres établissements)

Fiche d'accès au portail ARENA et à l'application EPSNet (pour les établissements ayant accès à ARENA)

Je vous prie de trouver ci-dessous les informations relatives à l'organisation des épreuves d'éducation physique et sportive des examens pour la session 2023. Cette circulaire vient en complément des documents transmis par les bureaux d'organisation DEC-1 et DEC-3.

Inscription des élèves – session 2023

Comme pour les sessions précédentes, l'inscription des élèves se fait en même temps que l'inscription aux autres épreuves de l'examen. Les informations relatives aux épreuves d'EPS ont été intégrées aux circulaires, notes et notices d'inscription.

Epreuves en CCF	Epreuves ponctuelles
<p>Le plus simple est que tous les candidats soient inscrits « aptes » aux épreuves obligatoires d'EPS,</p> <p>la mise à jour des inaptitudes pouvant être effectuée dans EPSNet lors de la saisie des notes</p> <p>(alors que l'inverse n'est pas possible)</p>	<p>Les candidats doivent, <u>avant les inscriptions</u>, avoir pris connaissance des exigences propres à chacune des activités proposées. De nombreuses erreurs ou difficultés dans le choix de ces activités pourraient être évitées : j'attache donc une importance toute particulière à ce que les équipes pédagogiques d'éducation physique et sportive soient associées aux inscriptions de ces élèves.</p> <p>Je vous invite à imprimer et à diffuser auprès de vos élèves les notes d'information et les référentiels des épreuves obligatoires et optionnelles que vous trouverez sur le site internet du rectorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epreuves obligatoires : www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794#summary-item-2 • Epreuves optionnelles : www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794#summary-item-4
<p>Candidats souhaitant un aménagement d'épreuve : certificat médical disponible ici : https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794#summary-item-10</p> <p>à remettre au professeur d'EPS</p>	<p>Candidats souhaitant un aménagement d'épreuve : Télécharger le dossier et le certificat médical sur le site internet : https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794#summary-item-11</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat et l'établissement en gardent une copie par sécurité - L'établissement transmet le dossier et le certificat médical à ce.dec-eps@ac-bordeaux.fr au plus tard le 15/12/2022

Organisation des épreuves en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et ouverture de l'application « EPSNet »

Tous les candidats scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat et habilités, présentent l'épreuve en *Contrôle en Cours de Formation*. Pour cela, chaque établissement doit au préalable renseigner et saisir son protocole d'évaluation dans l'application « EPSNet ». Il sera ensuite validé par les inspecteurs d'académie/inspecteurs pédagogiques régionaux. La saisie des protocoles doit intervenir entre **le lundi 7 novembre et le lundi 28 novembre 2022**. Je vous rappelle qu'en l'absence de remontée des protocoles, la saisie des notes des élèves ne sera pas autorisée.

- Pour les CFA, la saisie EPSNet doit être jointe au dossier du protocole d'évaluation (voir [le vade-mecum des examens](#)), et doit être envoyée au **service SAIA** du rectorat (pas à la DEC6)
- Pour les lycées, il faut se connecter sur le site de l'Inspection Académique au [« projet synthétique lycée »](#)

L'accès à l'application EPSNet, se fait **DE PRÉFÉRENCE par le portail ARENA et le réseau administratif de l'établissement** (portail intranet des chefs d'établissement <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/>). En conséquence, si la saisie du protocole est déléguée à l'enseignant EPS coordonnateur, il sera **impératif** d'opérer une **délégation de droits**. Je vous remercie de bien vouloir transmettre la fiche technique ci-jointe au professeur coordonnateur. Un code de clé OTP vous sera demandé si vous n'utilisez pas le réseau administratif.

Pour les établissements n'ayant pas d'accès à ARENA, les adresses de connexion EPSNet sont les suivantes (voir la fiche technique en PJ) :

- <https://ecc.orion.education.fr/epsnetportail/loginetablissement>
- <https://ecc.orion.education.fr/epsnetportail/loginenseignant>

Le **guide EPSNet** est consultable à tout moment (une fois connecté au site). Il répertorie, entre autres, tous les cas particuliers, que ce soit à la saisie des protocoles (aménagement d'épreuve, ajout/modification des menus, etc...) ou celle des notes (candidat inscrit inapte mais évalué, contrôle adapté, candidat n'étant plus dans l'établissement, etc...).

J'attire votre attention sur l'importance de :

- La vérification des saisies EPSNet des protocoles et surtout des notes,
- La mise en œuvre d'évaluations adaptées pour les candidats demandant un aménagement d'épreuve (rubrique Gestion des épreuves adaptées du Guide EPSNet).

Cas particuliers des candidats qui changent d'établissement en cours d'année :

- Si le changement a lieu avant le 30 mars 2023, c'est l'établissement actuel qui saisit les notes dans EPSNet et contacte l'ancien lycée si les évaluations d'EPS ne figurent pas dans le dossier élève.
- Si le changement a lieu après le 30 mars 2023, c'est l'établissement d'origine qui saisit les notes dans EPSNET et contacte le nouveau lycée pour les évaluations du dernier trimestre.

Organisation des épreuves obligatoires pour les candidats les présentant sous forme ponctuelle

Les candidats libres (individuels), les candidats des établissements qui n'ont pas obtenu d'habilitation à la pratique du CCF pour un examen, les candidats sportifs de haut niveau bi-quotidiens et les candidats scolarisés mais en passerelle doivent présenter l'épreuve sous forme ponctuelle. L'inscription du candidat se fait en même temps que les autres épreuves (dates des épreuves : voir calendrier ci-joint).

Baccalauréats général, technologique et professionnel :	CAP :
2 activités parmi : <ul style="list-style-type: none">- demi-fond- tennis de table- danse- <i>sauvetage (sauf BCP)</i>	1 activité parmi : <ul style="list-style-type: none">- demi-fond- tennis de table- danse

Il n'y a pas de saisie de protocole d'évaluation pour ces candidats en ponctuel

Convocation des examinateurs de lycée et de collège

Conformément à l'article 1 du décret du 17 décembre 1993 : « est considéré comme une charge d'emploi, l'obligation pour les personnels des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale de participer aux jurys d'examen et concours pour lesquels ils sont qualifiés par leur titre ou emplois ». En conséquence, **TOUS les professeurs d'éducation physique et sportive sont susceptibles d'être appelés en tant qu'examineur**. J'insiste sur le fait que tous les enseignants qui n'auront pas été pré-désignés et/ou convoqués pour participer aux examens sont dits « examinateurs de réserve » ; ils peuvent être appelés et doivent prendre les dispositions nécessaires pendant la période des examens (cf calendrier).

Prise en compte des dispenses d'épreuves et quel justificatif fournir (liste non exhaustive)

Contexte	Motif	Justificatif	Notation
Raison médicale	Maladie ou accident	Certificat médical* ou arrêt de travail*	Ponctuel : DI CCF ⇒ rattrapage sinon AB
Raison scolaire	Stage à l'étranger, (uniquement dans le cadre réglementaire du cursus de formation : les voyages scolaires ne sont pas concernés)	Attestation*	Ponctuel : DI CCF ⇒ rattrapage sinon AB
Raison privée	Problème grave dans la famille, etc... à voir au cas par cas	Ex. : extrait d'acte de décès, etc...	Ponctuel : DI CCF ⇒ rattrapage sinon AB
Raison post bac	Concours auprès d'un organisme officiel (prioritaire sur les examens)	Convocation* au concours	Ponctuel : DI CCF ⇒ rattrapage sinon AB

* Les justificatifs, quelle que soit leur nature, doivent obligatoirement être authentifiés (cachet du signataire), mentionner la durée de l'inaptitude et être datés au plus tard du jour de l'épreuve :

- ❖ **Ponctuel** : AUCUN JUSTIFICATIF NE SERA PRIS EN COMPTE AU-DELÀ DU 28/04/2023 (date des dernières épreuves), cachet de La Poste faisant foi.
- ❖ **CCF** : AUCUN JUSTIFICATIF NE DOIT ÊTRE PRIS EN COMPTE AU-DELÀ DU 07/06/2023.

RAPPEL : le certificat médical publié au Bulletin officiel, est disponible sur le site du rectorat de l'académie : www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794#summary-item-9

Note : en raison de la crise sanitaire qui reste d'actualité, la situation est susceptible d'évoluer et donc de modifier le déroulement de la session comme pour les précédentes. Nous devons nous y préparer.


Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

CALENDRIER EPS pour la SESSION 2023
Examens : baccalauréats général, technologique et professionnel et CAP

Évaluations en CCF

Calendrier EPSNet et Commissions d'harmonisation pour la session 2023	
Saisie des protocoles EPSNet	du lundi 7 novembre au lundi 28 novembre 2022
Saisie des notes EPSNet - Ouverture du site : - Fermeture du site : o pour les CAP/BCP o BCG/BTN	27 mars 2023 5 juin 2023 12 juin 2023
Retour des dossiers CCF au rectorat : o pour les CAP/ BCP o pour les BCG/BTN	10 juin 2023 17 juin 2023 Dates impératives

Épreuves EPS en ponctuel

Calendrier des ÉPREUVES pour la session 2023				
Épreuves	Activités	Semaine	Dates*	
			du	au
OBLIGATOIRE	Danse Demi-fond (800m) Sauvetage** Tennis de table	17	24/04/2023	28/04/2023
Spé EPPCS**	Course en durée Natation Gymnastique	17	24/04/2023	28/04/2023
Enseignement optionnel EPS**	Sauvetage (1ere) Badminton (terminale)	17	24/04/2023	28/04/2023

* Pour information : lundi de Pâques 10 avril 2023 ; vacances de Printemps du 8 au 23 avril 2023 ;
** Cette activité n'est pas proposée aux examens pro (CAP et BCP)

FICHE TECHNIQUE APPLICATION EPSNet (CFA)
A transmettre aux enseignants d'EPS

IMPORTANT : pour vous aider, vous pouvez éditer le guide depuis le site EPSNET

LORS DE VOTRE PREMIERE CONNEXION

- Chaque année les données sont réinitialisées, donc vous devez utiliser exclusivement l'adresse de connexion <https://ecc.orion.education.fr/epsnetportail/loginetablissement> et :
 1. Saisir le code établissement **sous lequel vos candidats ont été inscrits à l'examen sur Cyclades** (ex : 0331715K) dans les champs "identifiant" et "mot de passe"
 2. Créer un nouveau mot de passe (de 5 caractères) à la page suivante et le confirmer
 3. Mémoriser ce mot de passe ! Il vous sera demandé lors d'une connexion à venir afin d'effectuer la saisie des notes (du 27 mars au 5 juin 2023)
- Si la saisie des protocoles et notes est déléguée à l'enseignant EPS coordonnateur, il sera **impératif** d'opérer une **délégation de droits** (menu "administration", "gestion professeurs" page 6 du guide)

Pour tout problème de connexion au portail ARENA, je vous remercie de contacter :

scol-téléservice au : 054 054 7000 ou via le formulaire sur le site : <http://www.helpdesk.ac-bordeaux.fr/glcontact>.

POUR CHAQUE EXAMEN, UNE BASE EPSNET

Il n'y a pas une base par établissement **mais une base par type d'examen**. Cela signifie que :

- Vous devez saisir les protocoles d'évaluation pour chaque examen ; **un seul code RNE par base** :
- Vous devez à chaque fois vous déconnecter d'une base pour vous reconnecter à une autre.

VALIDATION DES PROTOCOLES (Uniquement par le Chef d'établissement)

Après saisie des protocoles, la question suivante s'affiche : "Voulez-vous valider votre liste de protocoles ?" Vous devez **IMPERATIVEMENT** cliquer sur le bouton "**oui**" **avant de cliquer sur le bouton "valider"**.



Si vous ne procédez pas dans cet ordre, votre saisie ne sera pas validée (pour vérifier, la liste est nommée "provisoire" ; si la validation est effectuée, elle devient "définitive").

ENVOI DES PROTOCOLES

- Une fois les protocoles validés, vous devez enregistrer sur votre ordinateur chaque fichier issu d'EPSNET. La saisie EPSNET doit être jointe au dossier du protocole d'évaluation ([voir ici](#))
- Envoyer les protocoles au **service SAIA** du rectorat (Commission Académique d'EPS, Dossier suivi par Corine GRECH, 5 rue Joseph de Carayon-Latour, CS 81499, 33060 BORDEAUX Cedex).

Pour tout problème relatif au projet synthétique :

- **Dordogne** : contacter Teddy GUITTON, enseignant au LGT Jay de Beaufort Périgueux, en charge des examens du 24, guilton.teddy@ac-bordeaux.fr
- **Gironde** : contacter Brigitte CHRISTENSEN, enseignante au CLG Monséjour Bordeaux, en charge des examens du 33, lise.christensen@ac-bordeaux.fr
- **Landes** : contacter Julien DALES, enseignant au LPO Jean Taris de Peyrehorade, en charge des examens du 40, julien.dales@ac-bordeaux.fr
- **Lot et Garonne** : contacter Jean-Luc JABET, enseignant au Clg Jean Moulin Marmande, en charge des examens du 47, jean-luc.jabet@ac-bordeaux.fr
- **Pyrénées Atlantiques** : en charge des examens du 64
 - **Béarn** : contacter Christophe PERRIOT, enseignant au LPO Saint Cricq de Pau christophe.perriot@ac-bordeaux.fr
 - **Pays Basque** : contacter Bruno TALLEC, enseignant à la Sep LPO Anglet, bruno.taltec@ac-bordeaux.fr

CALENDRIER EPSNET : Saisie protocoles : du lundi 8 novembre au mercredi 24 novembre 2021

Saisie des notes : pour les CAP/BCP : du 4 avril au 3 juin 2022

FICHE TECHNIQUE APPLICATION EPSNet (via ARENA)
A transmettre aux enseignants d'EPS

IMPORTANT : pour vous aider, vous pouvez éditer le guide depuis le site EPSNet

LORS DE VOTRE PREMIERE CONNEXION

- Par le réseau administratif de l'établissement et le portail : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/>
- Une délégation de droits pour la saisie doit être attribuée au professeur coordonnateur d'EPS (menu « administration », « gestion professeurs »).

Pour tout problème de connexion au portail ARENA, je vous remercie de contacter :

scol-téléservice au : 054 054 7000 ou via le formulaire sur le site : <http://www.helpdesk.ac-bordeaux.fr/glcontact>.

POUR CHAQUE EXAMEN, UNE BASE EPSNet

Il n'y a pas une base par établissement mais une base par type d'examen. Cela signifie que :

- Vous devez saisir les protocoles d'évaluation pour chaque examen ; un seul code RNE par base :
LE MÊME QU'UTILISÉ DANS CYCLADES pour l'examen (très important)
- Vous devez à chaque fois vous déconnecter d'une base pour vous reconnecter à une autre.

VALIDATION DES PROTOCOLES

Uniquement par le Chef d'établissement : dans ARENA en dessous de « gestion des candidats », cliquer sur validation du chef d'établissement afin de verrouiller les protocoles ou la saisie des notes.

ENVOI DES PROTOCOLES

- Une fois les protocoles validés, vous devez enregistrer sur votre ordinateur chaque fichier issu d'EPSNet et le soumettre aux Inspecteurs d'académie/Inspecteurs pédagogiques régionaux pour validation.
- Pour envoyer les protocoles en version dématérialisée, vous devez importer le fichier pdf sur le « projet synthétique » à l'adresse suivante :
http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/2005/LYCEE/php_simplifie/connection.php.

Un guide relatif à l'importation du fichier a été mis en place sur le site pédagogique de l'inspection académique ([vadémécum](#)).

Pour tout problème relatif au projet synthétique :

- **Dordogne** : contacter Teddy GUITTON, enseignant au LGT Jay de Beaufort Périgueux, en charge des examens du 24, quittton.teddy@ac-bordeaux.fr
- **Gironde** : contacter Brigitte CHRISTENSEN, enseignante au CLG Monséjour Bordeaux, en charge des examens du 33, lise.christensen@ac-bordeaux.fr
- **Landes** : contacter Julien DALES, enseignant au LPO Jean Taris de Peyrehorade, en charge des examens du 40, julien.dales@ac-bordeaux.fr
- **Lot et Garonne** : contacter Jean-Luc JABET, enseignant au Clg Jean Moulin Marmande, en charge des examens du 47, jean-luc.jabet@ac-bordeaux.fr
- **Pyrénées Atlantiques** : en charge des examens du 64
 - **Béarn** : contacter Christophe PERRIOT, enseignant au LPO Saint Cricq de Pau
christophe.perriot@ac-bordeaux.fr
 - **Pays Basque** : contacter Bruno TALLEC, enseignant à la Sep LPO Anglet
bruno.talleg@ac-bordeaux.fr

CALENDRIER EPSNet

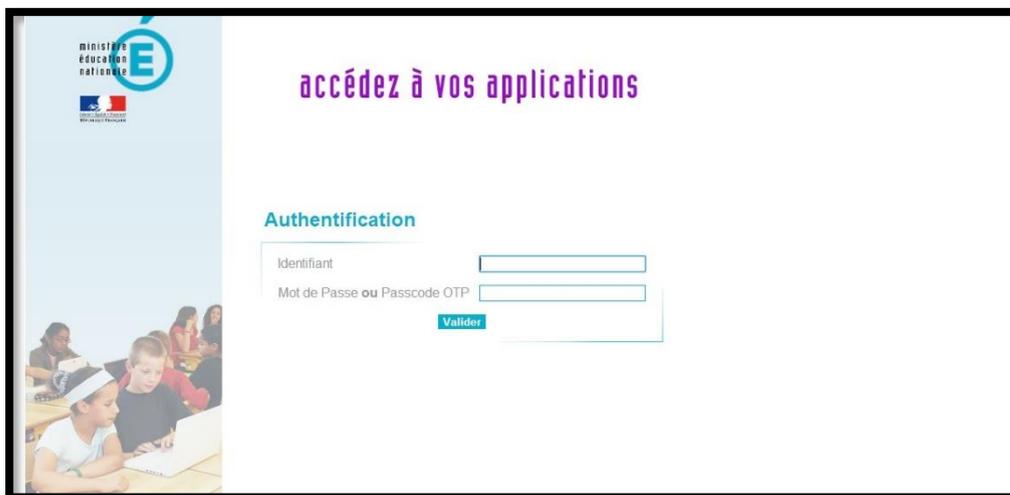
Saisie protocoles : du lundi 7 novembre au lundi 28 novembre 2022

Saisie des notes : - pour les CAP/BCP : du 27 mars au 5 juin 2023

- pour les BCG/BTN : du 27 mars au 12 juin 2023

**FICHE d'ACCÈS ARENA et APPLICATION EPSNet
(à transmettre à l'enseignant coordonnateur d'EPS)**

Accès ARENA : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena>



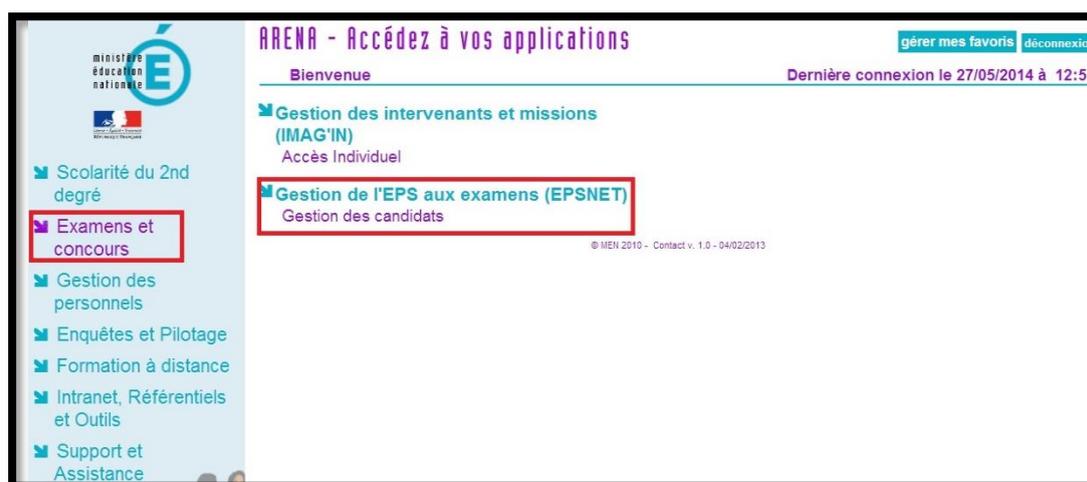
L'accès à ARENA est possible uniquement avec l'identifiant et mot de passe de messagerie académique (prenom.nom@ac-bordeaux.fr).

Le chef d'établissement se connecte à ARENA afin d'établir une délégation de droit (via DELEG-CE pages 6 et 47 du guide) à la personne en charge de la saisie des protocoles et des notes des épreuves d'EPS en CCF (le professeur coordonnateur d'EPS).

La saisie des protocoles EPS ainsi que la saisie des notes ne peuvent être effectuées, **sous la direction du chef d'établissement, que par le professeur coordonnateur d'EPS** (dossier établi avec l'aide des autres professeurs d'EPS).

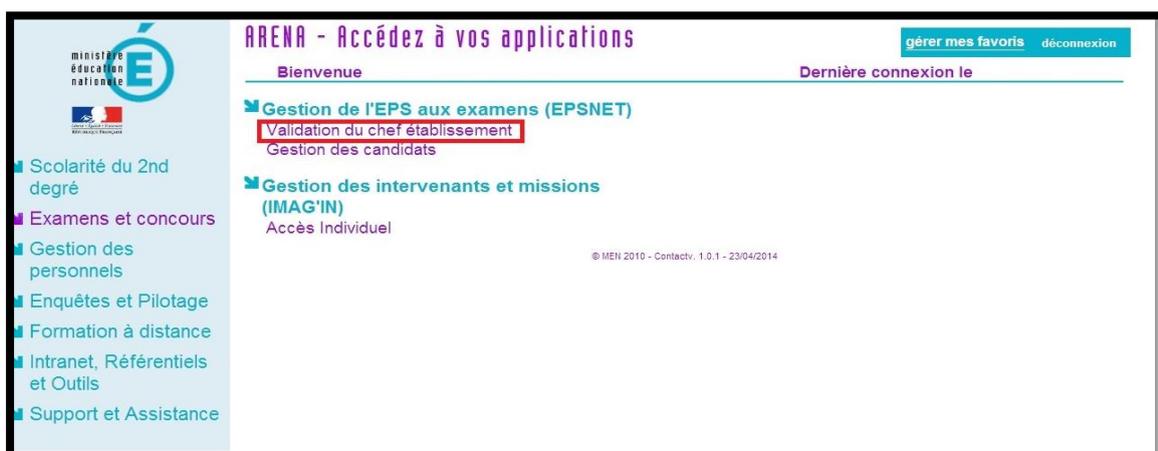
Accès EPSNet :

1) Saisie des protocoles EPS et des notes



Une fois connecté au portail ARENA (réseau administratif de l'établissement, en utilisant le navigateur Mozilla Firefox et non Internet Explorer ou Google Chrome), il faut cliquer sur la rubrique « **Examens et concours** ». Puis se rendre sur le lien « **Gestion de l'EPS aux examens** » afin de **procéder à la saisie des protocoles et des notes** (pages 11 et 12 du guide).

2) Validation des protocoles et des notes (uniquement par le Chef d'établissement)



- Une fois **la saisie des protocoles EPS** effectuée, le chef d'établissement doit se connecter avec **ses identifiants** pour procéder à la validation de cette saisie et permettre ultérieurement la saisie des notes d'EPS. Il doit se rendre dans la rubrique « **examens et concours** » puis cliquer sur « **validation du chef d'établissement** », à partir de cette étape les protocoles sont validés, vous pouvez procéder à l'édition/extraction et l'importation vers le projet synthétique.
- Une fois **la saisie des notes EPS** effectuée et tous les contrôles et vérifications faits, le chef d'établissement doit se connecter avec ses identifiants pour procéder à la validation définitive de cette saisie. Il doit se rendre dans la rubrique « **examens et concours** » puis cliquer sur « **validation du chef d'établissement** », à partir de cette étape les notes sont validées, vous pouvez procéder à l'édition des documents définitifs et à l'extraction des notes.

L'extraction des notes peut permettre aux enseignants de renseigner « l'argumentaire » dans le cas où les résultats sont trop éloignés des attentes de la commission académique.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pour les cas particuliers de gestion des candidats, voir le guide, ex. : contrôle adapté, inaptes et dispensés, etc

Les enseignants qui n'ont pas leurs identifiants de messagerie académique, peuvent les récupérer sur le site de l'Académie de Bordeaux (rubrique Personnel ou par Scol-téléservice).



Seul le chef d'établissement peut procéder à la validation des protocoles et à la validation définitive des notes d'EPS en CCF.

IMPORTANT : Un document relatif aux examens (saisies, dossiers, tutoriels "projet synthétique") est téléchargeable sur le site pédagogique EPS :

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/>

Il s'agit du vadémécum relatif aux examens, qui a été conçu pour aider et renseigner les enseignants.

En cas d'impossibilité d'accéder à EPSNet via le portail ARENA, il reste comme dernier recours d'utiliser le portail direct d'EPSNet : <https://ecc.orion.education.fr/epsnetportail/loginetablissement>
Les identifiants de connexion sont par défaut (identifiant et mot de passe) : le RNE de l'établissement (tout en majuscules sans espace), qu'il faut changer à la première connexion